



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

DELIBERATION N° 2014-055

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES ATELIERS
DU REVEILLON »**

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Madame Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET*

Monsieur Gilbert CHAILLOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'association « Les Ateliers du Réveillon » a subi, à la suite d'un dégât des eaux en date du 19 juin 2013, un préjudice portant sur la dégradation de certaines de ses acquisitions,

Considérant que ce préjudice n'a pas été pris en compte par l'assurance de la Commune,

Considérant que les dommages supportés par l'association portent sur 30 paquets de serviettes, 4 grandes boîtes en carton dur, 2 blocs aquarelles et du papier dessin universel, soit un montant total de 272,25€,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Accorde le bénéfice d'une subvention exceptionnelle de 272,25 € à l'association « Les Ateliers du Réveillon ».

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne et à Madame la Présidente de l'association « Les Ateliers du Réveillon ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Gérard GUILLE

